

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 2 mars 2020 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

50-20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 27.1 Telus antenne cellulaire
- 27.2 Avis de motion, présentation et dépôt du Projet de règlement # 165-20 sur la gestion contractuelle et la délégation de pouvoirs
- 27.3 Bibliothèque
- 27.4 Téléphone - Pavillon

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation d'un organisme – Rapport du DRAG et félicitations
- 7. Information sur rencontre avec secondaire 4 et 5
- 8. Adoption du règlement # 164-20 modifiant le règlement général « Facultés affaiblies »
- 9. Radiation de soldes de comptes
- 10. Congrès de l'ADMQ le 17-18 et 19 juin 2020
- 11. Règlement provincial sur les chiens en vigueur le 3 mars 2020
- 12. Responsable – Comité pour l'employé partagé en Loisirs et culture
- 13. Offre de Cima+ pour devis asphaltage rue Sirois
- 14. Poste incendie – Accès Internet
- 15. Travaux au sous-sol – Maison des Jeunes (tuyaux et fenêtre de sécurité) – Mandat à Construction Étienne Leblanc-Breault
- 16. Adoption du Rapport financier 2019 de la RJD
- 17. Renouvellement adhésion Association forestière - Arbres
- 18. Loisirs – Patinoire, fin de la saison hivernale - Prolongation Anthony Lévesque (dehors)
- 19. Stratégie de marketing territorial
- 20. Demande des Cuisines collectives
- 21. Suivi des activités – Tournoi de Hockey le 15 février
- 22. Glissade au Mont Biencourt
- 23. Souper spaghetti – École secondaire de la Vallée-des-Lacs – Envoi collectif
- 24. Avril – Mois de la jonquille
- 25. Travaux TECQ -2019-2023
- 26. Préposé aux travaux publics
- 27. Affaires nouvelles
Période de questions
- 28. Clôture de la séance

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

51-20 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2020 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

52-20 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés	Total	22 884.03 \$
Chèque # 14139 à # 14178	Chèques de la liste des comptes du 3 février 2020	
Chèque # 14179 Électronique Mercier	Service numérique 01-01-2020 au 31-12-2020	1 990.63
Chèque # 14180 MRC Témiscouata	Réso : 28-20 Quotes-parts 2020	22 408.43
Chèque # 14181 Croix – Rouge Can.	Réso : 32-20 Contribution annuelle pour entente	170.00
Chèque # 14182 OMHT	Réso : 34-20 Part sur déficit (10%)	685.00
Chèque # 14183 Fabrique LDA	Réso : 38-20 Commandite permis de réunion	91.00
Chèque # 14184 AddÉnergie	Réso : 39-20 Service - gestion de la borne électrique 2 ans	505.89
Chèque # 14185 Ministère de la justice	Amende souffleur à neige sans surveillant à l'avant	314.00
Chèque # 14186 Lionel Jourdan	Réso : 123-19 Paiement du 7 et 14 février 2020	448.00
Chèque # 14187 Dery télécom	Téléphone (6)	412.49
Chèque # 14188 Hydro-Québec	Électricité (1)	419.35
Chèque # 14189 Shaw Direct	Câble chalet	73.57
Chèque # 14190 MRC Témiscouata	Réso : 31-20 Renouvellement bail non exclusif	295.00
Chèque # 14191 --	Annulé	--
Chèque # 14192 SAAQ	Immatriculations 2020	9 331.99
Chèque # 14193 Chantal Corbin	Conciergerie février (73 et 75 Principale + décès)	1 010.35
Chèque # 14194 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets février	106.98
Chèque # 14195 Québec loc. de chalets	Renouvellement abonnement	74.73
Chèque # 14196 Revenu Québec	Remises février 2020 (eur)	2 460.36
Chèque # 14197 Revenu Canada	Remises février 2020 (eur)	347.28
Chèque # 14198 Lionel Jourdan	Réso : 123-19 Paiement du 21 et 28 février 2020	448.00
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 26-01-2020 au 22-02-2020	1 107.21
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 26-01-2020 au 22-02-2020	100.66
	Total	42 800.92 \$

COMPTES À PAYER

1. Air liquide	Gants	10.93 \$
2. APEQ	Cotisation 2020	100.00
3. Aréo-Feu	Réparation détecteur à gaz	517.83
4. Biologie aménagement BSL	Analyse des eaux	349.53
5. Breault Jonathan	Galettes, eau...	29.80
6. Camping Québec	Frais de classification 2020	331.02
7. Castonguay Nadia	Réso 259-19 Repas (2) Formation à Québec	45.82
8. Dicom	Messagerie	9.72
9. Dubé Michel	Réso 20-20 Billets Quillethon Ligne de Vie Témiscouata	50.00
10. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	534.30
11. Ferblanterie C.L. Ventilation	Réso 15-20 Hotte de cuisine pavillon	9 427.95
12. Fond d'information sur le territoire	Mutations janvier (4)	16.00
13. Kopilab	Contrat Toshiba, Sharp	200.55
14. Lavoie Francis	Dépl. rencontres, pratiques...	72.24
15. Les Cultures B.M.	Déneigement cour de l'église le 8 et 14 février	258.69
16. Les électriciens Desjardins	Réso 271-19 Branchement génératrice 73 Principale	3 447.26
17. Livraison M.L.	Messagerie	10.01
18. Macpek	Lampe camion à neige	156.32
19. Magasin Coop	Clés (garage)	13.80
20. Matériaux du Lac	Tapis, boyaux...	387.59
21. Mécanique Bouchard	Régulateur, pièce pour alternateur	252.89
22. Mécanique JL	Essence	106.44
23. MRC Témiscouata	Sigem Web (Hébergement, migration, abonnement)	436.03

24. Municipalité de Biencourt	Déplacement réunion des officier	24.75
25. Municipalité de St-Guy	Réso 259-19 et 334-19 Déplacement RDL et Québec	163.12
26. Nettoyeur Christine	Service janvier et février	82.78
27. Ouellet Vicky	Réunion RJDT 19-02-2020	40.00
28. Pétroles JMB	Diesel (1000.5 L à 1.0260 \$/L 21-02-2020)	
	Diesel (1100.6 L à 1.0040 \$/L 12-02-2020)	2 450.70
29. Pièces d'autos Rimouski	Lave-vitre – fluide pour démarrage	31.37
30. Postes Canada	Envoi collectif tournoi de hockey	34.49
31. Purolator	Messagerie	28.14
32. Réal Huot	Pièce borne fontaine (en face du garage)	716.92
33. Receveur général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	377.10
34. RJDT	Ordures et recyclages 1/10	4 895.10
35. Servitech	Honoraires pour tenue à jour	944.86
36. Sirois Josée	Craies, cartable	19.97
37. Technopneu	Pneu camion à neige	707.68
	TOTAL COMPTES À PAYER	27 281.70 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu courriel de nos assurances nous informant que tous nos biens sont couverts en responsabilité civile.
2. TCDH.TV télé communautaire s'offre pour annoncer nos activités à l'avance gratuitement 1 à 2 semaines avant l'événement dans son bulletin de nouvelles (poste 705 Déry). Et peuvent même venir couvrir un événement. On rejoint M. Marc-André Pépin à tcdh@outlook.com téléphone : 1-418-851-4000.
3. Concassage R. Tanguay inc. offre ses services pour le concassage et le tamisage de matériel.
4. Courriel du Ministère des Affaires municipales nous informant que le 7 février dernier, la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire a été adoptée. (Loi 40) Cette loi précise les responsabilités, entre autres des municipalités, et prévoit des dispositions visant à renforcer leur collaboration en matière de besoins d'espaces et d'achat de terrains pour l'agrandissement ou construction d'écoles.
5. Communiqué de presse du 10 février. Le député Tardif se réjouit de l'adoption du projet de loi 40. Celui-ci se chargera d'assurer un lien direct avec le ministère de l'Éducation tout au long du processus de modernisation.
6. Courriel des Affaires municipales du 6 février nous informant que le projet de loi 16 a été adopté le 5 décembre 2019. Encadrement des inspections en bâtiment, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec,... La mise en oeuvre des mesures s'étalera sur une période d'un an à trois ans.
7. Reçu un dépôt direct le 14 février de la SOFIL de 148 919 \$ pour les travaux de la TECQ 2014-2018.
8. Courriel reçu le 27 février de 100* acceptant notre projet de « Cuisinons ensemble les aliments d'ici », une aide de 2500 \$ nous sera accordée (Résolution #272-19).
9. Courriel de la Croix rouge reçu le 26 février : Nous accusons réception de l'entente de services aux sinistrés et de votre contribution. Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre confiance envers la Croix-Rouge. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur votre partenariat.

53-20

6. PRÉSENTATION D'UN ORGANISME – RAPPORT DU DRAG ET FÉLICITATIONS

Le rapport du DRAG du 8 février 2020 réalisé par le CDL est déposé par M. Serge Demers.

Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal.

Revenus 2020 : 12 695.80 \$

Dépenses 2020 : 10 507.60 \$

Bilan net 2020 : 2 188.20 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les organisateurs, bénévoles et participants qui ont permis de faire de ce DRAG un succès.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.



Maire DG

7. INFORMATION SUR RENCONTRE AVEC SECONDAIRE 4 ET 5

Le maire a participé à une rencontre et fourni des informations.

Les jeunes rencontrés ont remercié la municipalité pour la balle molle, le local de la Maison des jeunes, et ont dit que ce sera une bonne chose l'engagement d'un coordonnateur (trice) des Loisirs et culture.

Le maire, M. Pierre Bossé les a invités à venir présenter leurs idées au conseil.

54-20

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 164-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 120-14 SUR LES AFFAIRES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi encadrant le cannabis* (RLRQ., c. C-5.3),;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement général déjà en vigueur pour encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement # 164-20 ont été donné à la séance ordinaire du 3 février 2020 par le conseiller Monsieur Serge Demers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement numéro 164-20 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement numéro 164-20 ».

ARTICLE 2

À la section IX intitulé *Boissons alcooliques et stupéfiants* du Règlement général numéro 120-14, l'article 127. *Ivresse* est abrogé et il est remplacé par l'article 127.1. *Facultés affaiblies* qui se lit comme suit :

Article 127.1. *Facultés affaiblies*

Il est interdit à quiconque d'avoir les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue, y compris le cannabis ou toute autre substance dans un endroit public à l'exclusion des établissements où la consommation d'alcool ou de cannabis est expressément autorisée par la loi.

Le premier alinéa s'applique également :

1. Dans un immeuble privé résidentiel lorsque la personne avec les facultés affaiblies ne réside pas dans cet immeuble;
2. Ou lors de fêtes populaires ou d'un événement spécial et dûment autorisé par le Conseil.

ARTICLE 3

L'article 128. Possession de stupéfiants qui se lisait comme suit, est abrogé.

Article 128. *Possession de stupéfiants*

Il est interdit à toute personne, dans un endroit public, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiants au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C., 1996, ch.19) à savoir et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède, toute pipe à hash, bonbonne, balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants.

ARTICLE 4

L'article 178. *Amende minimale de 100 \$* est modifié pour y ajouter l'article 127.1 et y retirer les articles 127 et 128.

ARTICLE 5

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.


Maire


DG

55-20 9. RADIATION DE SOLDES DE COMPTES

Il existe des soldes de comptes à recevoir depuis 2010 soit des intérêts sur photocopies, taxes en crédit et les contribuables n'ont plus de propriété. Le total des crédits à radier est de 11.20 \$ soit 3.99 \$ de comptes dus et 7.21 \$ d'intérêts comptabilisés.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire la radiation des soldes des 9 fiches présentées par la directrice générale pour un total de 11.20 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

56-20 10. CONGRÈS DE L'ADMQ LE 17-18 ET 19 JUIN 2020

Le Congrès de l'ADMQ aura lieu les 17-18 et 19 juin prochain. La directrice générale adjointe serait intéressée à y participer.

Le coût est de 555 \$ + taxes = 638.11 \$ comprenant la soirée banquet du mercredi soir, le dîner du jeudi, les déjeuners du jeudi et vendredi, tous les ateliers, activité et visite du salon de partenaires. Et 30 minutes de consultation juridique et ressource-humaine gratuite (sur RV)

Ateliers : Mercredi : 5 conseils que votre avocat devrait vous donner, Les nouveaux pouvoirs généraux de taxation et de redevances. Jeudi et vendredi; Ateliers à choisir : Constituer un dossier disciplinaire, le maintien de l'équité salariale, obligations en SST, litiges entre voisins, avantages et inconvénients d'un règlement de gestion contractuelle, ... Jurisprudence de la dernière année et dernières modifications législatives, comment s'y retrouver parmi tous les programmes du MAMH et MTQ?, nouvelle offre de services du MAMH, Top 10 des non-conformités de soumissions, ... À nos frais : déplacements + chambre + 2 dîners et 2 soupers. Possibilité de covoiturage avec la directrice générale de la Municipalité de Saint-Guy.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la participation de la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay au Congrès de l'ADMQ les 17-18 et 19 juin prochain à Québec et paie tous les frais du congrès, inscriptions, déplacements, hébergement, repas, ... sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS EN VIGUEUR LE 3 MARS 2020

Une copie du Mini-scribe de Mars 2020, Volume 20, numéro 3, sur le nouveau règlement provincial a été remis à chaque membre du conseil.

Information fournie à l'effet que la MRC travaille sur la possibilité de rendre homogène sur tout le territoire de la MRC de Témiscouata, le coût des médailles, leur forme, ... Attendons le dénouement.

57-20 12. RESPONSABLE – COMITÉ POUR L'EMPLOYÉ PARTAGÉ DES LOISIRS ET CULTURE

Une offre d'emploi a été publiée pour la recherche d'une coordonnateur (trice) des loisirs et culture pour les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles et Saint-Michel-de-Squatec. Poste de 32 heures débutant en avril 2020. Les gens ont jusqu'au 20 mars à 15 h pour soumettre leur candidature accompagnée d'une lettre de motivation.

Un comité a besoin d'être formé pour assumer la gestion du service commun, de consultation et de surveillance du respect de l'entente. Pour Squatec ce sera M. Michel Barrière et Biencourt Mme Marleen Dionne.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme officiellement pour siéger sur le comité pour la gestion du coordonnateur des Loisirs et culture, Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe de la Municipalité de Lac-des-Aigles et Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme substitut.

Et qu'elle approuve l'entente intermunicipale pour le partage de la ressource et mandate le maire, Monsieur Pierre Bossé et la directrice générale adjointe Madame Nadia Castonguay pour signer cette entente ainsi que tout autre document relatif à cette entente.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 58-20 13. OFFRE DE CIMA+ POUR DEVIS ASPHALTAGE DE LA RUE SIROIS
Suite à notre demande (résolution # 22-20) CIMA+ nous fait une offre à 3 750 \$ + taxes pour la rédaction d'un devis pour appel d'offre pour l'asphaltage (Pose d'enrobé bitumineux) de la rue Sirois.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de CIMA+ pour la réalisation d'un devis pour l'asphaltage (Pose d'enrobé bitumineux) sur la rue Sirois, au coût de 3 750 \$ + taxes.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 59-20 14. POSTE INCENDIE – ACCÈS INTERNET
Une demande a été faite pour qu'il y ait l'accès Internet à la caserne.
Des informations ont été prises auprès de Dérytélécom et le coût serait 74.95 \$/mois + taxes forfait haute vitesse, ou basse vitesse à 54.95 \$ + taxes. Frais d'installation de 99.95 \$.
Router chez Micro-Data à 169.95 + taxes
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire installer l'accès internet à la caserne, à basse vitesse soit 54.95 \$/mois. Frais d'installation de 99.95 \$ par Dérytélécom.
Et fasse aussi l'achat d'un router auprès de Micro-Data au coût d'environ 169.95 \$ + taxes.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 60-20 15. TRAVAUX AU SOUS-SOL...- MAISON DES JEUNES
Des travaux se feront au local de la Maison des Jeunes à la mi-mars.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède au changement de toute la tuyauterie au sous-sol du 73, Principale par une tuyauterie au PEX.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 61-20 16. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA RIDT
En 2018 était de 154 282 \$ et en 2017 de 197 518 \$.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDT pour l'année 2019 démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice net de 103 675 \$.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 62-20 17. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES
Pour 2020 : Essences disponibles
Bouleau jaune / merisier (50 par sac): 100
Érable à sucre (50 par sac): 150
Érable rouge (50) = 150
Épinette blanche (80) = aucune
Pin blanc (60) = 180
Pour 2020 : Essences non disponibles : Chêne rouge, Cèdre de l'est / thuya, Mélèze et Pin rouge.
Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2020 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 75 \$ pour 2020.
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande 580 arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 16 mai 2020 au garage municipal à compter de 8 h.
Le responsable de l'activité sera M. Simon Bois, conseiller au siège # 5.
Que la directrice générale soit mandatée pour monter le projet sur le site l'association.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

63-20

18. LOISIRS – PATINOIRE, FIN DE LA SAISON HIVERNALE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les employés M. Jeffrey Sirois (responsable intérieur) et M. Anthony Lévesque (responsable extérieur) pour leur travail aux Loisirs pendant la saison 2019-2020.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

19. STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

Une rencontre a eu lieu Jeudi le 20 février à Biencourt.

Une formation sera donnée ultérieurement et tous les membres du conseil y seront inscrits.

64-20

20. DEMANDE DES CUISINES COLLECTIVES

Lettre des Cuisines collectives du Haut-Pays demandant une commandite pour leur activité qui aura lieu jeudi le 19 mars à la salle des loisirs de la Trinité-des-Monts, dans le cadre de la Journée nationale des Cuisines. Atelier de biscuit en après-midi, ouvert à tous.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ aux Cuisines Collectives du Haut-Pays pour la réalisation de leur activité du 19 mars prochain à la Trinité-des-Monts.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

21. SUIVI DES ACTIVITÉ – TOURNOI DE HOCKEY LE 15 FÉVRIER

Le tournoi de hockey du 15 février fut un succès. 7 équipes ont participé.

Il a été constaté qu'il faudrait de nouveaux filets et des « pins » pour fixer les buts sur la patinoire.

65-20

22. GLISSADE AU MONT BIENCOURT

Le Comité Jeunesse de la Vallée-des-Lacs organise le 14 mars de 19 h à 22 h samedi une activité « Moi je désactive nos écrans et j'active mes parents! ». Soirée de glissade. Transport gratuit et demande une commandite pour aider aux frais de l'activité.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 100 \$, chèque au nom de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour l'activité de glissage organisée le 14 mars prochain par le Comité Jeunesse de la Vallée-des-Lacs.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

66-20

23. SOUPER SPAGHETTI – ÉCOLE SECONDAIRE DE LA VALLÉE-DES-LACS – ENVOI COLLECTIF

Un souper spaghetti et une soirée dansante sont organisés par l'École secondaire Vallée-des-Lacs pour amasser des fonds pour le voyage des élèves à Toronto en mai prochain et demande pour un envoi collectif, permis d'alcool et annonce sur l'enseigne.

De : Valerie Gauthier <Valerie.Gauthier@csfl.qc.ca>

Objet : Demande

Bonjour à vous,

Dans le cadre de notre projet de voyage scolaire à Toronto-Niagara qui aura lieu en mai prochain, nous sommes toujours à travailler au financement. Nous organisons donc un souper spaghetti avec une soirée dansante le 4 avril prochain. Nous demandons donc à nouveau votre aide pour 4 choses:

1- Seriez-vous d'accord pour nous prêter gratuitement le pavillon ainsi que les installations disponibles pour le 4 avril? 2-Accepteriez-vous de faire l'envoi postal pour publiciser l'événement? 3-Pourriez-vous afficher notre événement sur votre panneau lumineux? 4-Accepteriez-vous de faire une demande de permis de vente de boissons pour la soirée ?

Nous vous remercions pour l'aide apportée jusqu'à maintenant et celle à venir.

Je suis disponible pour répondre à vos questions, Merci à tous, Valérie Gauthier, enseignante.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prête la salle du Pavillon au Comité Jeunesse de la Vallée-des-Lacs, gratuitement en autant que le ménage soit fait et le tout remis comme à leur arrivée, sinon des frais de 150 \$ leur seront chargés. Le Comité devra donner les noms des personnes adultes responsables de l'activité (ménage,...).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire la demande de permis d'alcool, l'envoi collectif (si requis) et d'afficher l'activité sur l'enseigne électronique.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

67-20

24. AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année plus de 55 000 Québécoises et Québécois recevront un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécoises et les Québécois ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécoises et Québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécoises et Québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles DÉCRÈTE que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25. TRAVAUX TECQ 2019-2023

La programmation TECQ 2019-2023 Version 1 a été acceptée donc les travaux peuvent débuter. Chaque membre du conseil en reçoit une copie.

68-20

26. PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un appel de candidature pour le poste de Préposé aux travaux publics temps plein 40 heures / semaine, sur Facebook. Et une annonce dans le journal Infodimanche. Candidature dès que possible.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27. AFFAIRES NOUVELLES

69-20

27.1 TELUS ANTENNE CELLULAIRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles approche Telus afin qu'une antenne cellulaire puisse être installée sur la Croix, propriété municipale afin de desservir la population de Lac-des-Aigles.

De plus la municipalité est prête à participer aux frais d'installation, si requis.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

27.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 165-20 – AYANT POUR OBJET LA GESTION CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS

M. Michel Dubé, conseiller présente l'avis de motion et le projet de règlement # 165-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, sur la Gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 165-20 a pour but l'adoption d'un règlement sur la Gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs.

70-20

27.3 BIBLIOTHÈQUE

Demande pour que certaines bénévoles de la bibliothèque puissent avoir la « Clé maître » pour accéder à la bibliothèque par les nombreuses portes (avant, côté, arrière). Une seule clé.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à faire faire la reproduction de la « Clé maître » en 5 copies.

Un registre des personnes à qui elles seront remises devra être signé par chaque personne.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27.4 TÉLÉPHONE AU PAVILLON

Une demande est faite afin qu'une ligne téléphonique soit installée au Pavillon, au 3 rue du Quai (ce qui aurait été primordial lors de la dernière soirée, besoin d'appeler la police).

Des informations seront prises auprès de Dérytélécom pour connaître le coût.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 52-20, 55-20, 56-20, 58-20, 59-20, 60-20, 62-20, 64-20, 65-20 et 66-20.


Francine Beaulieu, directrice générale

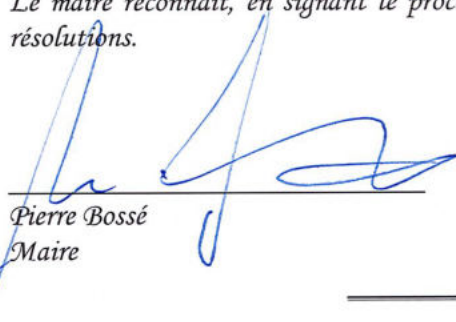
71-20

28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 43, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale